



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1698

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / les Célestins - Théâtre de Lyon et la société Radio France / France Culture

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1698 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / LES CELESTINS - THEATRE
DE LYON ET LA SOCIETE RADIO FRANCE / FRANCE
CULTURE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorise la création artistique lors de la saison 2021-2022.

Théâtre au cœur de la cité, Les Célestins, Théâtre de Lyon participent au rayonnement de la Métropole de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorise la création artistique lors de la saison 2021/2022. Radio France est une société nationale de radiodiffusion qui a pour objet de concevoir et programmer des émissions de radiodiffusion sonores dont elle fait assurer la diffusion sur ses antennes et leurs déclinaisons numériques.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société Radio France souhaite soutenir l'activité du théâtre pour la saison 2021-2022.

Les Parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure une collaboration autour de la saison 2021/2022 du Théâtre des Célestins.

	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio France / France Culture	<p>LA MOUETTE (dispositif digital) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne en ligne sur le site de France Culture (page dédiée mise en avant sur la Une) ; - Mise en avant dans la newsletter de France Culture. <p>SKYLIGHT (dispositif antenne) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 annonces de 30 secondes à l'antenne ; - Espace avantages sur le site internet de Radio France, mise en avant du partenariat via offre 	<p>COMMUNICATION :</p> <p>Logo reproduit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brochure de saison 2021/2022 ; - Page partenaires du site internet du théâtre avec renvoi vers le site du collaborateur ; - Kakémono partenaires du théâtre ; - Supports de communication pour un spectacle accueil <i>La Mouette</i> (affiches, programmes de salle, cartes postales, sports digitaux) - Supports de communication pour un spectacle création <i>Skylight</i> (affiches, programmes de salle, cartes

	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>d'invitations ;</p> <p>- Visibilité en ligne pour le spectacle, dans la rubrique événements du site internet France Culture, avec lien vers le site internet du théâtre pendant toute la durée du partenariat et une mise en Une sur la page d'accueil du site web.</p> <p>Valorisation : 15 400 €HT soit 18 480 €TTC (TVA : 20 %)</p>	<p>postales, annonces numériques)</p> <p>- Page quadri dans la brochure de saison 2021/2022</p> <p>BILLETTERIE :</p> <p>- 20 places pour la représentation de Skylight de David Hare, mise en scène de Claudia Stavisky, le 24 septembre 2021 à 20h ;</p> <p>- 20 places pour la représentation de <i>La Mouette</i> d'Anton Tchekhov, mise en scène de Cyril Teste, le 04 mars 2022 à 20h ;</p> <p><u>Valorisation de l'ensemble des contreparties consenties par LES CELESTINS, THEATRE DE LYON : 15 400 € HT soit 18 050 € TTC (TVA : 20 % et 2,1%)</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et Radio France/France Culture dans le cadre de la saison 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du partenaire, soit 15 400 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 6231.

- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 15 400 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET